

N° 20 janvier 2009

Au nom du conseil d'administration, des commissions de gestion et de tout ceux qui participent à l'activité de la Mutuelle de l'INSEE, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2009 et vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Depuis le 1er janvier 2009, notre activité santé a été transférée à la MGEFI. Cependant, la Mutuelle de l'INSEE continue d'exister en tant que mutuelle dite historique.

Son activité est désormais essentiellement consacrée à l'action solidaire ; c'est à dire la gestion des prêts et aides exceptionnelles. Le Conseil d'administration vous informera des priorités qu'il souhaite dégager en matière d'action solidaire.

La Mutuelle continue, en outre, d'être le relais de la MFP pour la caution immobilière et les contrats d'assurances en cas de prêt immobilier.

Elle assurera, de plus, votre représentation au sein de la MGEFI à travers son collège de délégués.

Enfin, le Conseil d'administration tient à remercier chaleureusement l'ancien Conseil d'administration, les élus permanents et notamment la Présidente Chantal LION pour le remarquable travail accompli avec la volonté de tout faire pour faciliter notre entrée dans la MGEFI.

Alain JAUNASSE

La Mutuelle de l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2009 :

Les différentes mutuelles du ministère des finances se sont constituées en une mutuelle unique (MGEFI) pour la gestion de leur activité santé (dite de livre II par référence au code de la Mutualité).

Une des raisons majeures consistaient à réunir le maximum de conditions pour être référencé par notre Ministère .

Compte tenu de la diversité des situations et offres en matière d'action solidaire des différentes mutuelles, celles-ci ont manifesté, dans un premier temps, le souhait de maintenir leur identité en conservant la gestion de leur action solidaire (livre III) .

A compter du 1^{er} janvier 2009, une nouvelle équipe ...

- L'assemblée générale de juin 2008 a décidé la diminution des membres du conseil d'administration :

*Celui-ci est désormais composé de 14 administrateurs contre 30 auparavant.
L'élection de ce conseil a eu lieu, par anticipation, lors de cette même assemblée générale.*

- Par ailleurs, le bureau national est désormais composé de 5 administrateurs contre 10 auparavant

La composition du nouveau conseil d'administration figure à la fin de ce bulletin.

Comment fonctionne une Mutuelle historique ?

Un adhérent à la MGEFI est automatiquement « rattaché » à la Mutuelle historique de sa direction d'appartenance.

Une convention d'appel et d'encaissement par la MGEFI pour le compte de la mutuelle historique prévoit le reversement d'une cotisation forfaitaire pour assurer son activité.

Le montant mensuel de cette cotisation forfaitaire est fixé à :

- 2,90€ pour les adhérents des contrats vita-santé et multi-santé,
- 1,30€ pour les adhérents du contrat premi-santé

Demandes d'aides exceptionnelles, prêts et indemnités.

Dans le cadre de ses actions de solidarité et d'entraide, la Mutuelle continue de gérer les demandes d'aides exceptionnelles, de prêts et indemnités de naissance.

- comme par le passé, en cas de besoin, votre commission de gestion locale se tiendra à votre disposition pour la constitution d'un dossier de demande d'aide ou prêt.

Celui-ci sera ensuite transmis au siège pour être examiné par une commission,

- en cas d'impossibilité de contacter votre commission de gestion, vous pourrez également constituer votre dossier directement auprès de votre **conseiller mutualiste MGEFI**.

Ce dossier sera transmis par le conseiller au siège de la Mutuelle de l'INSEE.

Demande de cautionnement et assurance prêts immobiliers:

Les dossiers de demande de caution et les imprimés de demande d'adhésion aux contrats d'assurance continueront d'être adressés au siège de la Mutuelle comme auparavant.

Celui-ci les transmettra à MFP services.

Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, la pré-instruction des dossiers de caution est désormais confiée à MFP services.

Ce que cela change :

MFP services sera l'interlocuteur direct de l'adhérent en cas notamment de dossier incomplet . Il informera directement l'adhérent et l'organisme prêteur des suites données à son dossier.

En cas de contestation suite à un refus de cautionnement, l'adhérent pourra, toutefois, s'adresser au siège de la Mutuelle qui dispose de la possibilité de faire appel de cette décision.

Prise en charge du différentiel de cotisations santé :

Conformément à l'engagement pris dans la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire de septembre 2007 et sur décision du conseil d'administration, une prise en charge du différentiel de cotisations sera effectuée en 2009 et 2010.

Les calculs ont été faits sur les cotisations statutaires Mutuelle de l'INSEE comparées aux cotisations statutaires de l'offre Vita santé de MGEFI.

MGEFI

A propos des cotisations des contrats de prévoyance

La date limite pour le choix de la prévoyance facultative a été repoussée au 15 janvier 2009.

La prise d'effet du contrat reste, bien sûr fixée au 1^{er} janvier 2009.

Les régularisations de cotisations concernant les contrats facultatifs seront effectuées à partir de

Les décisions prises :

- seuls les membres participants pourront prétendre à une aide éventuelle,
- l'aide sera automatique selon les critères retenus. Une aide plus importante sera possible pour certains cas particuliers sur demande des adhérents avec constitution d'un dossier d'aide spécifique,
- les principes définis concerneront aussi bien les actifs que les retraités,
- la prise en charge du différentiel de cotisations sera calculée sur l'augmentation en valeur relative (%) de la cotisation,
- pour éviter les effets de seuils, la prise en charge se fera par tranches d'augmentation,
- le paiement sera effectué directement sur le compte des adhérents.
- la base de calcul de l'augmentation de cotisation sera le choix Vita santé,
- les adhérents dont l'indice nouveau majoré est égal ou supérieur à 821 (indice réel 1015) ne seront pas concernés par cette aide,
- l'augmentation calculée sera figée pour la ou les années suivantes,
- les adhérents récents (adhésion au cours de l'année 2008) ne seront pas concernés puisqu'ils bénéficieront à MGEFI, d'une réfaction dégressive de leur cotisation sur plusieurs années.

Un simulateur d'aide sera disponible sur le site de la Mutuelle et auprès de chaque commission de gestion.

Cette aide sera versée trimestriellement et à terme échu.

Réclamations pour prestations impayées auprès des SLI :

Dans le cadre de sa gestion 2008, la Mutuelle de l'INSEE organise un recensement des réclamations que vous avez adressées à votre SLI ou à la SRI en 2008 et qui sont restées sans réponses. Une réclamation globale, avec suivi, sera effectuée par le siège de la Mutuelle auprès de la MFPS.

Vous devrez adresser, au siège de la Mutuelle, le dossier complet (copies de la lettre de réclamation, des décomptes de prestations concernés) avant le 15 mars 2009.

mars 2009 sur les précomptes ou prélèvements bancaires.

ATTENTION :

Votre dossier d'indemnisation pour perte de traitement n'est plus, désormais, automatiquement déclenché par le SAR ou la CAR mais uniquement sur votre demande.

Changement d'option de votre contrat santé

La MGEFI a, exceptionnellement, accepté de donner la possibilité aux adhérents issus de la Mutuelle de l'INSEE de changer l'option de leur contrat santé jusqu'au 31 mars 2009 et ce avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2009 (donc sans possibilité d'effet rétroactif). En cas de besoin, veuillez contacter votre conseiller mutualiste MGEFI.

Anomalies MGEFI :

Vous avez reçu votre carte d'adhérent et votre certificat annuel de garanties.
En cas d'anomalie, vous devrez vous adresser directement soit au conseiller mutualiste MGEFI dont vous dépendez (voir courrier mutuelle du 3 décembre 2008), soit aux télé-conseillers du centre de contacts au 0 810 064 334 .

Election des délégués MGEFI

La représentation des adhérents de la Mutuelle de l'INSEE sera assurée au sein de la MGEFI à travers un collège de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants (scrutin de liste).

Ces élections seront organisées durant le premier trimestre 2009 par la MGEFI selon un calendrier établi . Le résultat de ces élections sera communiqué vers la mi-avril.

RAPPEL IMPORTANT :

Depuis le 1^{er} janvier, vous avez changé de mutuelle santé.
Il est impératif d'effectuer le plus rapidement possible une mise à jour de votre carte vitale afin d'éviter tout incident au niveau de la prise en charge du tiers payant ou du remboursement de vos prestations mutualistes.

Elections au sein de la Mutuelle de l'INSEE.

Des élections seront également organisées au sein de la Mutuelle de l'INSEE pendant le premier trimestre. Elles concerneront le renouvellement des commissions de gestion, des délégués et membres de la commission de contrôle.

Composition du conseil d'administration de la Mutuelle de l'INSEE au 1^{er} janvier 2009

JAUNASSE Alain	Président
ROY Julie	Vice-présidente
NEDAUD-PLANADE Nicole	Secrétaire générale
LARY Jeannine	Trésorière générale
DEGROOTE Freddy	Trésorier adjoint
BADET Marie-Jeanne	Administrateur
BERTHOD Michel	Administrateur
CHAMBRELAN Jean-Michel	Administrateur
DELATTRE Michel	Administrateur
LEFRANCOIS Gérard	Administrateur
MONTOUTE Danièle	Administrateur
MOUQUET Marie-Josseline	Administrateur
QUEDEVILLE Jacques	Administrateur
SOULLARD Valérie	Administrateur

INFORMATION :

L'adresse et les coordonnées téléphoniques du siège de la Mutuelle de l'INSEE sont inchangées.

MUTUELLE DE L'INSEE - Siège social - Timbre X801 - 18 boulevard Adolphe Pinard - 75675 PARIS Cedex 14
BUREAUX : 15 boulevard Gabriel Péri - 92245 MALAKOFF Cedex - Tel : 01 41 17 35 79 - Fax : 01 41 17 78 49
e-mail : DG75-mutuelle-siege-national@insee.fr